



Chroniques d'Ogden

70, chemin Ogden, Ogden (Québec) J0B 3E3 • Tél. : (819) 876-7117
Courriel : info@munogden.ca • Internet : www.munogden.ca

Mars / Avril 2026



Le plan climat de la MRC de Memphrémagog

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au cours des derniers mois, la municipalité d'Ogden et l'ensemble de la MRC de Memphrémagog a entrepris une démarche importante pour préparer notre communauté aux défis climatiques des prochaines années. Le plan climat que nous élaborons vise à mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur notre territoire et à identifier des

actions concrètes pour protéger notre environnement, notre qualité de vie et notre économie locale.

Comme plusieurs municipalités du Québec, Ogden constate déjà certains effets des changements climatiques : épisodes de pluie plus intenses, variations de température marquées et pression accrue sur nos infrastructures et nos milieux naturels. Face à ces réalités, il est de notre responsabilité d'agir de manière réfléchie et proactive.

Le plan climat permettra notamment de :

- améliorer la capacité de la population et des infrastructures à faire face aux événements climatiques extrêmes;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- identifier comment mieux protéger nos milieux naturels, dont le lac Memphrémagog et nos forêts;
- encourager des pratiques plus durables au sein de la communauté.

Cette démarche se veut collaborative. Les citoyens, les organismes et les partenaires locaux auront un rôle essentiel à jouer pour orienter les priorités et contribuer aux solutions. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir plus résilient pour Ogden.

Je vous invite à suivre l'évolution de ce projet et à participer aux consultations qui auront lieu au cours du mois de mai et de septembre. Votre participation est précieuse afin que ce plan reflète les valeurs et les aspirations de notre communauté.

En travaillant collectivement, nous pourrons préserver la richesse naturelle d'Ogden tout en préparant notre municipalité aux réalités de demain.

David Lépine, maire

MAIRE

David Lépine

CONSEILLERS

Michael Sudlow
Conseiller n° 1

Michel Lesage
Conseiller n° 2

Gilbert Boileau
Conseiller n° 3

Samuel Tremblay-Bonsens
Conseiller n° 4

Claudette Dupras
Conseillère n° 5

Robert Dubois
Conseiller n° 6

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Vickie Comeau
Directrice générale et
greffière-trésorière

Danielle Gilbert
Inspectrice en bâtiment
et environnement

Vincent Langlois
Inspecteur en voirie

Dominic Langlois
Employé de voirie

Line Latour
Agente de développement /
Chargée de projets

Chantal Simard
Commis comptable

BUREAU MUNICIPAL

70, chemin Ogden
Ogden, Québec J0B 3E3
Téléphone : (819) 876-7117

Courriel : info@munogden.ca

Site internet : www.munogden.ca

HEURES D'OUVERTURE

Le bureau municipal est ouvert
sur rendez-vous, du lundi
au vendredi de 9h00 à midi
et de 13h00 à 16h00.

La réception est ouverte les
mercredis et vendredis.

GRAND MÉNAGE DE PRINTEMPS? L'ÉCOCENTRE MOBILE REVIENT À OGDEN!

La municipalité d'Ogden invite ses citoyens à participer à la prochaine édition de l'Écocentre mobile, qui se tiendra :

- Samedi 6 juin, de 10 h à 14 h
- Derrière l'Hôtel de ville – 70, chemin Ogden

Cette journée est une excellente occasion de faire un peu de ménage à la maison tout en posant un geste concret pour l'environnement. Sur place, un camion de la Ressourcerie des Frontières sera présent pour récupérer les objets et matériaux susceptibles d'être réutilisés, recyclés ou remis en circulation. Des conteneurs seront également disponibles pour le bois, le métal ainsi que pour certains déchets qui ne peuvent être valorisés.

Des bénévoles seront sur place pour vous accueillir et vous indiquer où déposer vos matières afin d'assurer un tri efficace et sécuritaire.

Nous avons besoin de bénévoles!

Le succès de cette activité repose en grande partie sur l'implication de citoyens engagés. Nous sommes donc à la recherche de bénévoles pour nous donner un coup de main durant la journée.

Que ce soit pour accueillir les participants, orienter les véhicules ou simplement donner un coup de main sur le site, chaque geste compte. C'est aussi une belle occasion de rencontrer d'autres citoyens, de contribuer à la protection de notre environnement et de participer à une activité rassembleuse au sein de la communauté.

Si vous avez quelques heures à offrir, nous serons très heureux de vous compter parmi nous!

- agent@munogden.ca
- 819-876-7117 poste 4

Quelques consignes à respecter

Afin de faciliter le déroulement de l'activité, nous vous demandons de :

- Apporter une preuve de résidence à Ogden (permis de conduire ou compte de taxes);
- Trier vos matières à l'avance dans votre véhicule ou votre remorque afin de faciliter le travail des bénévoles;
- Respecter les matières acceptées et refusées.

△ **Matières non acceptées** : déchets et recyclage faisant partie de la collecte hebdomadaire, sols contaminés, amiante, médicaments et déchets dangereux tels que aérosols, piles et batteries de véhicule, nettoyeurs de tous types, peinture, vernis, solvants, contenants sous pression, extincteurs, fertilisants, herbicides, insecticides, pesticides, poisons, produits chimiques, produits pour piscine, huile, graisse et filtres usagés, tubes fluorescents, contenants et gaz, propane et essence.

Les quantités raisonnables seulement sont acceptées. L'écocentre mobile n'est pas destiné aux entrepreneurs ni aux rebuts provenant de travaux majeurs de construction ou de rénovation.

Merci de contribuer à garder notre belle municipalité propre et durable!

**Vous voulez communiquer avec les membres de votre conseil municipal?
Vous pouvez les rejoindre aux adresses courriels suivants :**

Maire David Lépine :

Conseiller Michael Sudlow :

Conseiller Michel Lesage :

Conseiller Gilbert Boileau :

Conseiller Samuel Tremblay-Bonsens :

Conseillère Claudette Dupras :

Conseiller Robert Dubois :

maire@munogden.ca

mjsudlow@gmail.com

mlesage@munogden.ca

gboileau@munogden.ca

stremblaybonsens@munogden.ca

cdupras@munogden.ca

rdubois@munogden.ca





EMPLOI PERMANENT

La municipalité d'Ogden sollicite des candidatures pour combler le poste d'employé de la voirie (voirie et entretien des bâtiments). Sous l'autorité de l'inspecteur en voirie, l'employé de la voirie devra se rapporter directement à l'inspecteur et compléter les tâches quotidiennes qui lui sont assignées avec diligence. L'employé devra démontrer un sens respectueux envers les citoyens en tout temps car il est un représentant pour la municipalité.

Poste :

- Employé de la voirie (voirie et entretien des bâtiments): poste permanent à temps partiel ou à temps plein (32 à 40 heures/semaine.)

Responsabilités principales :

- nettoyage, débroussaillage et entretien des fossés
- colmatage des trous dans les chemins avec de l'asphalte ou du gravier
- réparation des dommages mineurs causés par la pluie ou l'inondation
- réparation ou remplacement des panneaux de signalisation
- nettoyage des ponceaux et ramassage des débris
- entretien ou réparations mineures aux garde-corps
- installation de la signalisation d'urgence (barrières, drapeaux)
- entretien préventif des équipements
- remplacer l'inspecteur en voirie pendant ses vacances ou en cas de maladie
- capable de travailler avec une scie à chaîne, déchiqueteuse, tracteur etc.
- déneigement des sites municipaux
- Se rapporter directement à l'inspecteur ou pendant son absence à la directrice générale.

* Cette description de tâches n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir. Elle reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Profil recherché :

- Au moins trois ans d'expérience dans le domaine municipal serait un atout
- Savoir prioriser les tâches selon l'ordre d'importance
- Possession d'un permis de conduire (valide)
- Être disponible sur appel en cas d'urgence
- Faire preuve de bilinguisme (français et anglais parlé)
- Compétence dans le domaine de la construction serait un atout
- Faire preuve d'autonomie et de polyvalence

Conditions salariales :

- Négociable selon les compétences

SVP transmettre votre CV par la poste ou courriel au plus tard le 30 avril 2026 à :

Municipalité d'Ogden

70 chemin Ogden, Ogden, Québec J0B 3E3
Courriel : dg@munogden.ca

Nous remercions tous ceux et celles qui ont postulé. Cependant, seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.



EMPLOI SAISONNIER

La municipalité d'Ogden cherche à combler deux (2) postes de **Préposé(e) à la protection de l'Environnement** pour la saison estivale de 2026.

Sous l'autorité de l'inspectrice en bâtiment et environnement et de la directrice générale, ce poste implique la planification, la coordination, le contrôle et l'inspection d'activités liées à l'environnement et le soutien à l'inspectrice en matière d'urbanisme.

Responsabilités générales, mais non limitatives :

- Planifier et réaliser les activités reliées au mesurage et à la vidange des fosses septiques;
- Tenir à jour le registre de mesurage et de vidange des fosses septiques;
- Inspecter et effectuer des relevés de caractérisation des installations septiques;
- Procéder à des tests sur des installations septiques au besoin;
- Effectuer le prélèvement d'échantillons des eaux dans le cadre du suivi des tributaires;
- Effectuer à quelques occasions des inspections sommaires des matières déposées dans les bacs par les citoyens;
- Assister l'inspectrice en bâtiment et environnement dans ses tâches associées à l'inspection et au suivi de certains types de travaux sur le territoire, dont le respect de la bande riveraine et l'abattage d'arbres;
- Toute autre tâche connexe.

Le candidat ou la candidate devra :

- La connaissance du français et de l'anglais est exigée;
- Démontrer un sens aigu d'autonomie, de jugement et de probité;
- Maîtrise des principaux outils informatiques pour compiler et ordonner l'information recueillie;
- Posséder un véhicule et permis de conduire de classe 5 valide;
- Il s'agit d'un travail à temps plein à raison de 35 heures/semaine;
- Le salaire est varié entre 19\$ et 21\$/heure selon le profil et l'expérience. Le début du travail est vers le 25 mai 2026 pour une période de 10 à 12 semaines.

Faire parvenir une copie du curriculum vitae, accompagnée d'une lettre d'intérêt, le plus tôt possible, à l'attention de madame Vickie Comeau au dg@munogden.ca

Nous remercions tous ceux et celles qui auront postulé. Cependant, seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

DIVERS

Un rappel qu'il est illégal de jeter tout item, incluant des plantes envahissantes, dans les fossés de la municipalité. Il est essentiel de ne pas faire propager les plantes envahissantes qui nuisent à notre précieux environnement. Merci!



CAMP DE JOUR D'ÉTÉ À STANSTEAD



Pour inscription : <https://youhou.zone/camps/stanstead/>

La Municipalité d'Ogden remboursera aux parents qui sont citoyens permanents d'Ogden, un total de 50 \$ par semaine par enfant. Les parents doivent fournir copie de la facture payée indiquant le nom de l'enfant et le nombre de semaines ainsi qu'une preuve de résidence à Ogden.

SÉCURITÉ CIVILE



LE SAVIEZ-VOUS ? LA TROUSSE 72H, C'EST « ESSENTIEL ».

Les citoyens devraient s'assurer de connaître les consignes à suivre en cas d'urgence et disposer d'un niveau d'autonomie lui permettant de faire face au moins aux 72 premières heures d'un sinistre. Le saviez-vous ? 3 jours, ça passe vite, mais 72h, ça peut être long !

Il s'agit donc d'avoir des articles essentiels qui permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux personnes sinistrées ou que pourrait prendre la municipalité à organiser des mesures d'intervention, ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Nous vous invitons fortement à vous doter d'une telle trousse.

Que mettre dans une trousse 72h ?

- Eau potable (deux litres par personne et par jour, pour au moins trois jours).
- Nourriture non périssable (pour au moins trois jours).
- Ouvre-boîte manuel.

- Radio à piles et piles de rechange.
- Lampe de poche et piles de rechange.
- Trousse de premiers secours: bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques.
- Articles pour la toilette: brosses à dents, serviettes, mouchoirs en papier, savon, papier hygiénique, sacs à ordures en plastique.
- Couvertures ou sacs de couchage.
- Argent.
- Jeu de clés pour la voiture et la maison.
- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes).
- Bougies, briquet et allumettes.
- Couteau de poche multifonctionnel.
- Masques antipoussière (pour filtrer l'air contaminé).
- Photocopies de vos documents personnels importants: pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Enfin, n'oubliez pas d'inclure des articles pour :

- La famille (médicaments, équipements médicaux, nourriture spéciale);
- Les enfants en bas âge (lait maternisé, couches jetables, biberons);
- Les animaux domestiques (nourriture, médicaments, accessoires).

Excellent ! Vous constatez à la lecture de cette liste que vous avez presque tout ce qui est suggéré, mais vous constatez aussi que c'est un peu éparpillé partout dans la maison. Il serait sage d'assembler cette trousse comme suggérée et de la placer dans un endroit précis où vous pourrez y avoir accès en cas d'urgence. Un sac solide et facile à transporter, comme un sac à dos semble l'idéal. **Et pour l'assemblage, pourquoi ne pas en faire une activité familiale ? À vos trousses !**

Patrimoine d'Ogden Heritage Ogden

info@heritageogden.ca

QUELLE EST LA PLUS ANCIENNE ROUTE D'OGDEN ?

Au moment où vous lisez cet article, Ogden est probablement encore en proie aux pluies printanières, au dégel et à des tronçons de routes impraticables. C'est une maigre consolation de savoir que les routes boueuses et creusées d'ornières sont une tradition annuelle à Ogden depuis que les tout premiers chemins carrossables ont été ouverts sur notre territoire. En effet, ce fait est si évident qu'il passe facilement inaperçu : la raison d'être de presque toutes les administrations municipales rurales du Canada est l'entretien des routes. Ogden a vu le jour en 1932, en grande partie à cause d'un différend concernant le (manque d')attention accordée aux infrastructures routières et aux ponts dans notre région immédiate, et à ce jour, la priorité principale de la municipalité, ses dépenses budgétaires et sa responsabilité juridictionnelle la plus cruciale continuent d'être ses routes ! En 2025, Ogden a dépensé 800 599 dollars pour ses routes, ce qui représente 35 % de son budget de fonctionnement.

Alors, comment le réseau routier d'Ogden a-t-il vu le jour ? Quelles sont les plus anciennes routes connues d'Ogden ? Pourquoi se trouvent-elles là où elles sont ? Comment les routes ont-elles été améliorées au fil des ans ?

En septembre 1800, Isaac Ogden, en tant que « chef », et ses 24 associés (colons présumés) se virent octroyer un brevet foncier leur attribuant la moitié sud du canton de Stanstead. Presque aucun des associés ne mit les pieds à Stanstead et, bien que, par arrêté du Conseil exécutif de mars 1794, les « leaders » aient eu la responsabilité financière de la **construction de moulins et de routes**, notre homme, Ogden, un juge aisé de Montréal, ne fit rien. Comme tant de ses collègues « leaders » dans les cantons, il n'était rien de plus qu'un propriétaire foncier absentéiste relativement aisé. Les véritables pionniers, initialement pour la plupart des squatters, furent entièrement livrés à eux-mêmes.

Le réseau routier rudimentaire reliant les fermes voisines s'est développé de manière assez organique. Cela dit, les premiers pionniers et constructeurs de routes ont fait preuve de certaines préférences. 1. Les terrains bas étaient systématiquement évités. Les terres plus élevées offraient généralement une couverture forestière un peu moins dense et un terrain plus sec. La co-localisation de ces premières pistes et des terrains plus élevés s'expliquait également par le fait que bon nombre des premières fermes d'Ogden étaient situées de préférence sur les hauteurs, emplacements recherchés par beaucoup des premiers colons venus des régions vallonnées du New Hampshire. Le fait de relier les fermes situées en hauteur impliquait que les routes étaient également éloignées des terres basses. 2. Les chemins de charrettes menant aux moulins étaient essentiels pour ramener à la maison la farine moulue et les planches sciées. 3. Il semble que les limites de parcelles balisées (arpentées en 1794) aient rarement été réutilisées comme chemins de charrettes plus permanents. Il est intéressant de noter que les parcelles avaient été arpentées pour une superficie de 210 acres, car chacune comprenait une réserve de 5 % pour les routes. 4. Un peu plus tard, les colons allaient évidemment utiliser autant que possible les chemins déjà tracés, ce qui a permis l'établissement de sentiers ou d'itinéraires privilégiés, tandis que d'autres, moins utiles, ont été rapidement abandonnés. 5. Les longs tronçons routiers traversant les lots réservés à la Couronne et au clergé anglican (2/7 de tous les lots disponibles) étaient également évités dans la mesure du possible, car aucune de ces parties ne contribuait à la construction ou à l'entretien des routes sur ses terres.



Image aimablement fournie par Gilbert Elliott

Vue hivernale prise juste au sud de Griffin Corners, le long de la route 247 (chemin Griffin), en direction de Beebe, vers 1947. À l'époque des sleighs et des charrettes à patins, le compactage de la neige à l'aide de rouleaux compresseurs tirés par des chevaux rendait les routes praticables. Au milieu du XIXe siècle, l'arrivée de l'automobile a rendu nécessaire le déneigement et le dégagement des routes. Comme le montre cette image, la neige soufflée par le vent exigeait d'énormes efforts de déneigement et recouvrait rapidement les routes.

D'après les données fournies par les premières cartes compilées par Joseph Bouchette en 1805, 1815 et 1831, ainsi que par les travaux du colonel Charles Gore en 1839, il est évident que le réseau routier actuel d'Ogden est très ancien. On ne sait pas quelle est la route la plus ancienne, mais certaines des routes les plus anciennes qui traversent encore Ogden sont le chemin **Griffin (247), Marlinton, Arnold, Cedarville, Derrick et Lapierre**. Vous trouverez beaucoup plus de détails, notamment les anciennes cartes et des explications sur le lien historique entre les routes et l'administration municipale, sur notre site web à www.heritageogden.ca.



150^e ANNIVERSAIRE DE
L'INDUSTRIE DU GRANIT



PATRIMOINE D'OGDEN

Valorier le passé d'Ogden

Le granit fait vibrer Ogden – 150 ans à célébrer!

Les 15 et 16 août prochains, Ogden se met en mode célébration pour souligner les 150 ans de l'industrie du granit. Un week-end spécial se prépare pour mettre en lumière notre histoire, notre fierté et notre communauté.

On a besoin de vous!

Que ce soit pour donner un coup de main lors des préparatifs ou pendant les festivités, votre implication fera toute la différence.

Envie de participer à quelque chose de rassembleur?

CONTACTEZ-NOUS :

Line Latour – agent@munogden.ca

Jeffrey Packard – jeffreylpackard@gmail.com

REMERCIEMENTS



MERCI À M. WILLIAM SCOTT (1947 – 2026)

William Scott, habitant d'Ogden, s'est éteint le 4 février 2026. Il manquera beaucoup à tous ceux qui l'ont connu.

Dès les années 1950, William passait ses étés ici, à Ogden, dans des chalets que ses parents louaient pour la saison. C'est ainsi qu'est née son amour pour le lac, qui l'a accompagné tout au long de sa vie d'adulte et l'a conduit à devenir propriétaire de son propre chalet.

William était un homme très accueillant, toujours prêt à aider tous ceux qui avaient besoin de lui, ce qui lui a permis de nouer de nombreuses amitiés.

C'était un homme très cultivé et un expert en matière technique, ce qui s'est avéré très utile à la mairie d'Ogden lorsqu'il a fallu moderniser ses systèmes informatiques et téléphoniques. Il a accompli cela tout en exerçant son mandat au conseil municipal.

La municipalité d'Ogden a eu la chance de compter William parmi ses conseillers municipaux de 2021 à 2025. C'était un véritable Ogdenois et sa présence nous manquera profondément.

Steve Baker, ami et conseiller municipal d'Ogden de 1995 à 2005.

COMMANDE D'ARBUSTES ET ARBRES

Arbustes et arbres destinés au reboisement des bandes riveraines

Formulaire de commande 2026



Nom : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____
Courriel : _____

Nom commun	Coût unitaire	Quantité	Montant
Arbustes			
Cornouiller stolonifère (<i>Cornus stolonifera</i>)	7,50 \$		
Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	8,30 \$		
Rosier palustre (<i>Rosa palustris</i>)	8,30 \$		
Saule arbustif (<i>Salix discolor</i>)	7,40 \$		
Spirée tomenteuse (<i>Spiraea tomentosa</i>)	7,50 \$		
Sureau du Canada (<i>Sambucus canadensis</i>)	8,30 \$		
Viorne flexible (<i>Viburnum lentago</i>)	8,30 \$		
Arbres			
Chêne à gros fruits (<i>Quercus americana</i>)	12,10 \$		
Mélèze laricin (<i>Larix laricina</i>)	12,10 \$		
Saule noir (<i>Salix nigra</i>)	12,10 \$		
Sorbier d'Amérique (<i>Sorbus americana</i>)	11,65 \$		
TOTAL	-		

---IMPORTANT---

En fonction de différents facteurs hors de notre contrôle (météo, quantités commandées, etc), il est possible que la commande ne réponde pas exactement aux attentes. Cependant, le maximum est fait pour honorer la commande que vous passerez.

*En général :

- En fonction des espèces végétales, il y aura une variation de la taille et de la densité des branches
- Les plants sont distribués dans des pots de 1 gallon

Rappel des dates importantes :



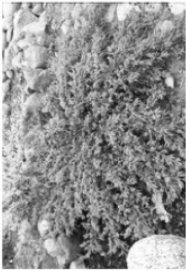

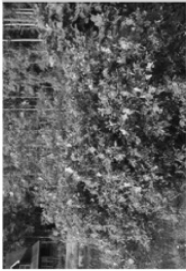





Date limite pour transmettre votre commande : Mercredi 29 avril 2026, Midi
Date de livraison : Vendredi 15 mai 2026, de 13h à 16h
Lieu de livraison : Hôtel de ville d'Ogden

Coordonnées du responsable :

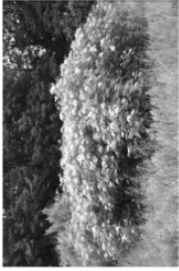







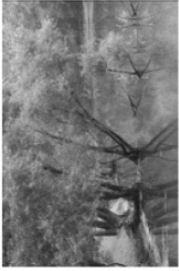



Line Latour
Agente de développement/chargée de projets
Téléphone : 819-876-7117 poste 4
Courriel : agent@munogden.ca

Arbres et arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines

Arbustes

Espèces	Exposition	Humidité du sol	Taille à maturité	Emplacement sur la rive	Description
 <p>Cornouiller stolonifère <i>Cornus stolonifera</i></p>		Faible à élevée	↕ 2 m ↔ 3 m	Partout	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du sol (idéal pour talus abrupt) • Ignoré des cerfs
 <p>Genévrier commun <i>Juniperus communis</i></p>		Faible	↕ 1,5-3 m ↔ 2,5-3,6 m	Replat	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de l'érosion du sol • Ignoré des cerfs • Fruits aromatiques
 <p>Rosier palustre <i>Rosa palustris</i></p>		Élevée	↕ 0,3-2,5 m ↔ 1,2-1,5 m	Bas ou milieu du talus	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du sol • Résistance aux insectes et maladies • D'intérêt pour les pollinisateurs • Décoratif
 <p>Saule arbustif <i>Salix discolor</i></p>		Moyenne à élevée	↕ 6-8 m ↔ 4-5 m	Partout	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du sol • Écran solaire
 <p>Spirée tomenteuse <i>Spiraea tomentosa</i></p>		Faible à moyenne	↕ 0,9-1,5 m ↔ 0,9-1,5 m	Partout	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du sol • Ignoré des cerfs • D'intérêt pour les pollinisateurs • Décoratif

Arbustes (suite)

Espèces	Exposition	Humidité du sol	Taille à maturité	Emplacement sur la rive	Description
 <p>Sureau du Canada <i>Sambucus canadensis</i></p>		Faible à élevée	↑ 1,5-3,6 m ↔ 1,5-2 m	Partout	<ul style="list-style-type: none"> Stabilisation et contrôle de l'érosion du sol Ignoré des cerfs Décoratif Fruits comestibles
 <p>Viorne flexible <i>Viburnum lentago</i></p>		Faible à élevée	↑ 4,5-5,4 m ↔ 1,8-3 m	Milieu du talus ou replat	<ul style="list-style-type: none"> Stabilisation du sol Écran solaire Brise-vent
Arbres					
 <p>Chêne à gros fruits <i>Quercus macrocarpa</i></p>		Moyenne	↑ 22-30 m ↔ 22-30 m	Bas du talus ou replat	<ul style="list-style-type: none"> Stabilisation du sol Écran solaire Protection contre l'érosion mineure des glaces Brise-vent Comestible (noix)
 <p>Mélèze laricin <i>Larix laricina</i></p>		Faible à élevée	↑ 15-20 m ↔ 10-15 m	Bas du talus ou replat	<ul style="list-style-type: none"> Écran solaire Brise-vent Convient aux sols acides D'intérêt pour les oiseaux
 <p>Saufe noir <i>Salix nigra</i></p>		Élevée	↑ 10-15 m ↔ 6-10 m	Bas du talus ou replat	<ul style="list-style-type: none"> Écran solaire Protection contre l'érosion mineure des glaces Convient aux sols acides
 <p>Sorbier d'Amérique <i>Sorbus americana</i></p>		Moyenne	↑ 15-20 m ↔ 10-15 m	Replat	<ul style="list-style-type: none"> Écran solaire Protection contre l'érosion mineure des glaces Convient aux sols acides Décoratif D'intérêt pour les oiseaux

circonflexe
Prêt-pour-bouger

OGDEN BOUGE GRÂCE AU PROGRAMME CIRCONFLEXE – PRÊT-POUR-BOUGER

Une initiative pour l'accessibilité aux loisirs, au sport et au plein air

La Municipalité d'Ogden est heureuse d'annoncer qu'elle a bénéficié du programme circonflexe – Prêt-pour-bouger. Il s'agit d'une initiative du gouvernement du Québec qui vise à améliorer l'accessibilité aux loisirs, au sport et au plein air pour l'ensemble de la population.

Grâce à ce soutien financier, la municipalité a pu acquérir du nouveau matériel sportif accessible gratuitement à tous ses citoyens, encourageant ainsi l'adoption de saines habitudes de vie pour chaque groupe d'âge.

Du matériel pour bouger... à votre rythme

Parmi les équipements obtenus, on retrouve du matériel adapté permettant à chacun de pratiquer une activité physique selon ses capacités, dans un environnement sécuritaire et convivial. et engagé.



Des activités adaptées à notre communauté

En parallèle, le comité culture et loisirs d'Ogden propose fièrement un calendrier d'activités variées et adaptées à la réalité de nos citoyens. Ces initiatives s'adressent notamment aux aînés et à ceux qui souhaitent reprendre une activité physique en douceur.



Ces activités permettent de briser l'isolement, de favoriser la santé physique et mentale et de créer des moments de rassemblement dans la communauté.

Une communauté active et engagée

Le succès de cette initiative repose sur l'implication du comité culture et loisirs et la participation active des citoyens. Ensemble, nous contribuons à faire d'Ogden un milieu de vie dynamique, inclusif et en santé.

Restez à l'affût !

N'hésitez pas à consulter le calendrier des activités : www.munogden.ca. Tous les citoyens sont invités à participer, peu importe leur niveau.



Line Latour
Agente de développement/
chargée de projet
819-876-7117 poste 4

RANDONNÉE D'OBSERVATION DES OISEAUX

Tous les citoyens d'Ogden sont invités à une randonnée ornithologique afin d'observer la grande variété d'oiseaux qui fréquentent notre territoire. Lors de cette journée, les amateur(rice)s d'oiseaux pourront se déplacer sur un sentier aménagé afin de voir et entendre notre faune aviaire



Monsieur Serge Mailhot, ornithologue amateur bilingue, vous guidera.

DATE: Samedi le 9 mai 2026

HEURE: 8h30

LIEU: Senter Tomifobia (Stationnement chemin Laflamme)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE:

cdupras@munogden.ca

(10 participants maximum)

N'oubliez pas vos bottes ou souliers de marche, bouteille d'eau, collation, guide d'oiseaux, jumelles, appareil photo. Les chiens ne sont pas admis. En cas de pluie, la randonnée sera remise à une date ultérieure. Au plaisir de vous voir.

Cette activité est offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et est organisée par le Comité Culture et Loisirs de la municipalité d'Ogden.

BOTTES DE COWBOY OU PAS, NE MANQUEZ PAS ÇA!

10 COURS DE DANSE COUNTRY OFFERTS GRATUITEMENT AUX
RÉSIDENT(E)S D'OGDEN

VEZNEZ VOUS AMUSER ET PARTAGER DES MOMENTS DE PLAISIR, DE CONVIVIALITÉ DANS UNE AMBIANCE CHALEUREUSE. CHORÉGRAPHIES SPÉCIALEMENT CONÇUES PAR HURRICANE DANCERS DE COATICOOK POUR DÉBUTANT(E) ET INTERMÉDIAIRE.

LES MERCREDIS SOIRS 19 H

DATES: 15 avril au 17 juin

LIEU : CLUB DE CURLING BORDER, 26, rue Principale à Stanstead

INSCRIPTION: cdupras@munogden.ca



TRICOT

Parmi les tricoteuses et tricoteurs assidu(e)s au musée Colby Curtis, on compte de nombreux habitant(e)s d'Ogden.



PÉTANQUE

Vous aimeriez jouer à la pétanque plus souvent?

Le terrain situé à l'avant du bureau municipal d'Ogden est disponible pour ses résidents à partir du début du mois de mai. Les boules de pétanque et de bocce sont disponibles et accessibles même en fin de semaine.

Pour plus de renseignements:

cdupras@munogden.ca



Avant qu'une tique vous pique...



Protégez-vous!

Certaines tiques peuvent transmettre des maladies. La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires lorsqu'elle est porteuse d'une bactérie. Une tique mesure entre 1 et 3 millimètres (mm) avant de se nourrir de sang. La maladie de Lyme se manifeste généralement dans les 3 à 30 jours suivant la piqûre, par une rougeur sur la peau qui s'étend et dure au moins 2 jours. Elle peut causer de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures. D'autres symptômes peuvent apparaître des jours ou des mois plus tard comme d'autres rougeurs, une enflure aux articulations ou une paralysie du visage. Le traitement précoce permet généralement de guérir la maladie.

Les tiques vivent plus particulièrement dans les forêts, les boisés, les amas de feuilles mortes et les herbes hautes. On retrouve des tiques partout au Québec.

Pour vous protéger des piqûres de tiques pendant vos activités extérieures :

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes;
- utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage;
- portez des vêtements longs, de couleur claire, un chapeau et des souliers fermés;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes et votre chandail dans votre pantalon.

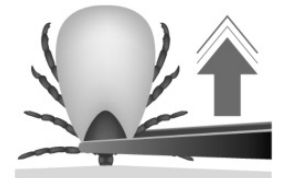


Au retour d'une activité extérieure près des herbes hautes ou dans un endroit boisé :

- prenez un bain ou une douche dans les 2 heures et inspectez minutieusement tout votre corps et celui des enfants. Examinez aussi vos animaux de compagnie, vos vêtements et votre équipement avant d'entrer dans la maison. Lavez ou mettez à la sècheuse les vêtements et l'équipement au besoin;
- retirez minutieusement toute tique restée accrochée à votre peau dès que possible (dans les 24 heures suivant la piqûre) pour diminuer le risque de transmission de la bactérie.

Étapes à suivre pour retirer une tique de la peau :

1. Saisissez la tique à l'aide d'une pince à épiler ou d'un tire-tique en étant le plus près possible de la peau. Il est important de ne pas presser l'abdomen de la tique.
2. Tirez la tique doucement et de façon continue, sans la tourner ni l'écraser. Si vous utilisez un tire-tique, suivez les instructions du fabricant. Si vous ne pouvez pas retirer la tête de la tique, laissez-la en place; la peau guérira.
3. Nettoyez votre peau avec de l'eau et du savon, et lavez-vous bien les mains.
4. Conservez la tique dans un contenant étanche. Inscrivez la date et le lieu où vous étiez lorsque vous avez été piqué ainsi que l'endroit de la piqûre sur votre corps.



Dans certains secteurs à risque au Québec, un antibiotique pourrait vous être offert en prévention, à la suite d'une piqûre de tique. Au besoin, consultez Info-Santé 811.

Si vous présentez des symptômes de la maladie de Lyme après avoir été exposé à des tiques, appelez **Info-Santé 811** ou consultez un médecin et apportez-lui la tique.

Pour connaître les symptômes de la maladie de Lyme, les régions à risque ou d'autres conseils, consultez :

Québec.ca/lyme

RETRAIT DES ABRIS TEMPORAIRES À COMPTER DU 16 AVRIL

Les abris temporaires, appelés souvent «abri tempo» ou «abri d'auto» sont réglementés depuis plusieurs années par la Municipalité et la nouvelle réglementation vient renforcer cette réglementation.



Rappelons qu'il n'y a pas de permis exigé parce qu'il s'agit d'une installation temporaire destinée d'abord et avant tout à abriter des véhicules. Mais il faut respecter les normes qui s'appliquent à ce type d'installation et le non-respect expose les propriétaires à des pénalités et autres recours au besoin.

Les abris temporaires sont autorisés du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Cela signifie que chaque propriétaire doit démonter la toile et la structure de l'abri à partir du 16 avril 2026 et pourra le réinstaller à partir du 15 octobre 2026.

L'article 64 du règlement de zonage précise les normes à respecter pour implanter un abri temporaire :

- L'abri doit se retrouver à au moins 10 pieds de la limite avant du terrain côté rue;
- L'abri doit respecter une distance minimale de 5 pieds des limites latérales du terrain;
- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour pouvoir implanter un abri;
- Il doit y avoir un seul abri temporaire par terrain;
- L'abri doit avoir une superficie inférieure à 430 pi² et sa hauteur ne doit pas dépasser 13 pieds;
- Il doit servir uniquement à abriter un ou plusieurs véhicules. L'abri ne peut pas servir de remise ou de cabanon pour y ranger du matériel et des équipements en permanence.

Il est observé que plusieurs abris restent installés en permanence et que certains sont utilisés pour le rangement de matériel et d'objets. Ces abris ne sont pas conformes. Nous demandons la collaboration des propriétaires concernés afin de corriger la situation et pour obtenir au besoin un permis pour construire un garage ou une remise qui sont des solutions permanentes au rangement.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE DU MAPAQ CONCERNANT LES OISEAUX DOMESTIQUES

Saviez-vous qu'il est interdit de laisser ses oiseaux se promener dans un espace non clôturé?

Le Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation encadre la garde des oiseaux domestiques. Il a pour objectif de protéger la santé des oiseaux domestiques tels que les poules contre des maladies pouvant être transmises par les oiseaux sauvages ou entre les oiseaux domestiques. Entre autres, ils doivent être gardés dans un bâtiment ou dans un enclos afin qu'ils ne puissent pas sortir de votre propriété.

Ils ne doivent pas être abreuvés avec de l'eau de pluie, de ruissseau ou toute autre eau de surface. Leur eau et leurs aliments doivent être protégés afin que les palmipèdes migrateurs ne puissent pas les contaminer.

Pour en apprendre plus sur les mesures exigées, veuillez consulter la page www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/animaux-ferme-elevage/confinement-oiseaux-captifs.

VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLES

Pour la période estivale 2026 qui s'en vient rapidement, on informe les citoyens d'Ogden que les chemins suivants seront visités par les pompiers de la Régie Incendie Memphrémagog Est :



DESCENTE 3	DESCENTE 8	DESCENTE 12
DESCENTE 4	DESCENTE 9	DESCENTE 13
DESCENTE 5	DESCENTE 10	DESCENTE 14
DESCENTE 6	DESCENTE 11	DESCENTE 15
DESCENTE 7	DESCENTE 11A	DESCENTE 16

Les points importants vérifiés lors des visites sont les avertisseurs de fumée, les avertisseurs de monoxyde de carbone, la présence d'un plan d'évacuation, la présence de matière dangereuse et aussi la mise à jour des coordonnées via le 911. Habituellement les visites commencent en mai pour se terminer en octobre.

La Municipalité d'Ogden et la Régie Incendie Memphrémagog Est vous remercie de votre coopération.

ICI, LE PAYSAGE EST UNE RICHESSE COLLECTIVE

La MRC de Memphrémagog, en collaboration avec la municipalité d'Ogden, lance le Programme de réhabilitation de l'environnement paysager, une initiative novatrice visant à préserver et révéler les vues et panoramas qui définissent notre territoire.



À compter du 15 juin 2026, les propriétaires d'immeubles situés le long des routes pittoresques et panoramiques peuvent bénéficier d'une aide financière pour réaliser des actions concrètes favorisant les percées visuelles à partir de la route.

Élaboré avec un comité multidisciplinaire (juriste, élus, agronome et architecte paysagiste), ce programme volontaire propose six actions prioritaires pour améliorer l'environnement paysager tout en respectant les milieux naturels et privés.

En participant, vous aidez à préserver le caractère public des paysages qui font la fierté de la MRC de Memphrémagog.

Informez-vous dès maintenant :

www.mrcmemphremagog.com/participation-citoyenne/programme-paysager (site Internet de la MRC, section « participation citoyenne »).

QUAI DE CEDARVILLE

Vous avez un bateau à mettre à l'eau cet été? N'oubliez pas de vous présenter à la station de lavage de bateau située au Quai de Cedarville afin de vous procurer votre permis de bateau et votre certificat de lavage.

La station de lavage sera ouverte tous les jours de la semaine de 6h00 à 14h00 à partir du 24 avril jusqu'au 7 septembre. Svp ayez en main votre carte d'identité avec preuve de résidence à Ogden de même que la preuve d'enregistrement de votre bateau. Merci!

**Service
Canada**

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti
Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?

Guaranteed Income Supplement renewal period
Have you filed your tax return?



Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone** : au **1-800-277-9915** (Sécurité de la vieillesse).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr

Service Canada offre également des services mobiles aux communautés. Pour trouver ceux qui vous intéressent à proximité, **balayez le code QR** :



Mise à jour : 27 février 2026

Each year in July, thousands of seniors stop receiving their **Guaranteed Income Supplement (GIS)** payments. To avoid this, you must file your tax return by April 30.

What is the GIS?

The GIS is a monthly non-taxable benefit paid to low-income seniors who receive Old Age Security (OAS).

Do you need help or information regarding your GIS?

Service Canada can help you:

- **by telephone**: **1-800-277-9914** (Old Age Security).
- **in person**: offices.service.canada.ca/en

Service Canada also offer outreach services within communities. To find outreach events that may be of interest to you and are in your area, **scan the QR code**:



Update: February 27, 2026